



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP 24/2023

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dimanche 16 Avril 2023

VENTE DE LIVRES - CD

Nous, Ludovic OTHMAN, Adjoint délégué aux Sports, Commerces, Vie Associative, Emploi et Développement Economique,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-21-1°
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22-2°
- Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2121-1 L2125-1 et suivants et L3111-1 et suivants
- Vu, l'arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Ludovic OTHMAN en date du 29 Mars 2022
- Vu, la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2018 portant modifications des tarifs d'occupation du domaine public
- Vu, la demande faite par la Médiathèque en date du 30 Mars 2023

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les manifestations d'intérêt général sur le territoire communal,

Considérant le caractère d'intérêt local de la demande il y a lieu d'autoriser temporairement l'occupation à titre gracieux du Domaine Public lors de ces manifestations.

ARRÊTONS

Article 1 :

La MEDIATHEQUE, représentée par Madame SCIVOLETTO Mélanie, sis 5 Bd de la Colle Belle 06510 CARROS, est autorisée à occuper le domaine public, le parvis de la Médiathèque à CARROS, de façon précaire et révocable le Dimanche 16 Avril 2023 de 8h00 à 18h00, à **titre gracieux**, pour la vente de livres et de CD .

➤ Occupation du domaine public :

Dimanche 16 Avril 2023 de 8h00 à 18h00

➤ Ouverture de la manifestation au public :

Dimanche 16 Avril 2023 de 10h00 à 13h00